Commune de Plomeur
Extrait du registre des délibérations
Séance du conseil municipal du 9 décembre 2025

Envoyé en préfecture le 12/01/2026
Reçu en préfecture le 12/01/2026
Publié le
ID : 029-212901714-20251209-D4CM2025129-DE

Le mardi 9 décembre 2025, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de Plomeur, légalement convoqué le 2 décembre 2025, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ronan CRÉDOU, Maire.

Nombre de membres :

- En exercice : 27
- Présents ou représentés : 23 présents et 2 procurations

Présents : Ronan CRÉDOU, Maire,

Gaëlle BERROU, Nelly STÉPHAN, Marcel GARREC, Stéphane DAOULAS, Adjoints,

Philippe LE BRIGAND, Bernard LE BRETON, Françoise FAILLER, Alain TOULEMONT, Patrice HÉLIAS, Catherine TIRILLY, Gilles GUEURET, Natacha GUÉNOLÉ, Fabienne COSQUER, Linda LAPPART, Marjorie LE PAPE, Laëtitia HÉNAFF, Guillaume LE ROUX, Vincent FLOCH, Raoul GLOAGUEN, Valérie LE BELLEC, Marie-Thérèse GOUZIEN, Guillaume AUTRET, Conseillers Municipaux,

Ont donné pouvoir : Martine RENIER (procuration à Françoise FAILLER), Ludovic STEPHANT (procuration à : Gilles GUEURET),

Absentes : Angélique TERRÉ (excusée), Mélina KERNINON,

Secrétaire de séance : Guillaume LE ROUX a été élu secrétaire de séance,

Secrétaire auxiliaire : Colette LAUTRÉDOU, directrice générale des services.

N° acte : 2025 – D 4 – CM du 9.12.2025	Classification : 7.10 - Divers
OBJET : Projet d'aménagement de La Torche – Subvention de la Région Bretagne destination touristique – Volet itinérance	

Rapporteur : Ronan CRÉDOU, Maire
Le Maire explique qu'une demande de subvention de la Région Bretagne destination touristique sur le projet de l'aménagement global de la Torche spécifique à l'axe b de la stratégie de la destination touristique Quimper Cornouaille (Itinérance) peut être demandée, selon les dépenses prévisionnelles suivantes :

DEPENSES		RECETTES	
TRAVAUX	Montant HT en euros	FINANCEURS	Montant euros
Consigne à bagages plateforme d'installation	5000,00	Région Bretagne	75 000,00
Aire de camping-car	50000,00	Département du Finistère	40 000,00
		Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud	3 507,00
MATERIEL - EQUIPEMENT		ADEME	15 000,00
Pôle de service vélo	36 010,00		
Aire de camping-car	77 339,00		
Accessibilité à la pratique nautique	44 517,80		
Toilettes sèches	30 000,00	Autofinancement commune	109 359,80
TOTAL	242 866,80		242 866,80

La commune a sollicité une subvention de 75 000 euros qui a reçu un avis favorable de la destination touristique Quimper Cornouaille. Le Maire propose aux conseillers de valider la demande et d'autoriser la sollicitation de la subvention.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité (25 voix pour),

- **Valide** la demande de sollicitation de subvention auprès de la Région Bretagne destination touristique ;
- **Autorise** le maire à signer tout acte dans ce dossier ;
- **Prévoit** l'inscription budgétaire.

Pour extrait certifié conforme,
Plomeur, le 9 décembre 2025

Ronan CRÉDOU, Maire de Plomeur

MAIRIE DE PLOMEUR

Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 Rennes ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr), dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours au contentieux.